



Deces parent ouverture succession

Par **letordu**, le **18/08/2016** à **17:25**

Bonjour,

Etant en froid depuis quelques années avec mes parents, j'ai appris il y a quelques jours, par hasard, le décès de mon père survenu en juillet 2015.

Question n°1 :

L'ouverture de succession est-elle obligatoire ?

Question n°2 :

Pourquoi n'ai-je pas été convoqué par un notaire ?

Question n°3 :

Se peut-il que le notaire n'ait contacté que les autres héritiers (ma mère, ma sœur et mon frère) ?

Question n°4 :

Dans ce cas la succession a -t-elle pu se régler "à la majorité des présents" sans ma présence ?

Question n°5 :

Quels sont mes recours éventuels ?

Par avance merci pour vos réponses

Cordialement